Délibération n° 2014.05.07.02

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Mai 2014

Date de la convocation 28 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET

PRÉSENTS **: M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance** **ASPIRAN :** M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, M.SAGNES Bernard, **CABRIERES :** M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, **CANET :** M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** Mme BARRE Berthe, **CLERMONT L'HERAULT :** M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M.GARROFE Gilbert, **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, **LACOSTE :** M.VENTRE Philippe, **LIAUSSON :** M.BETZ Bruno, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, **MERIFONS :** M.VIALA Daniel, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, **PERET :** M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VALMASCLE :** M.VALENTINI Gérald, **VILLENEUVETTE :** M.VIDAL Eric.	***PROCURATIONS*** **:** Mme GREGOIRE Arielle à M.BARON Bernard, Mme PASSIEUX Marie à M.GARROFE Gilbert, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël,

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Clermontais au Syndicat Centre Hérault.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que suite aux élections municipales du mois de mars dernier, l'organe délibérant du syndicat centre Hérault doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres conseillers au sein du syndicat centre Hérault

Le nombre de délégués communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

4 conseillers titulaires
4 conseillers suppléants

L'élection de ces conseillers, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour les 4 conseillers titulaires et les 4 conseillers suppléants.

Il propose aux membres du conseil de procéder dans un premier temps à la désignation des 4 délégués titulaires.

- **1er Délégué titulaire**

Monsieur le Président se porte candidat et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 7
- *Suffrage exprimés* : 43
- *Majorité absolue* : 22

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LACROIX : 43 Voix

Monsieur **Jean-Claude LACROIX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **2ème Délégué titulaire**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Claude REVEL et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 13
- *Suffrage exprimés* : 37
- *Majorité absolue* : 19

A obtenu :

- Monsieur Claude REVEL : 37 Voix

Monsieur **Claude REVEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **3ème Délégué titulaire**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Daniel VIALA et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 9
- *Suffrage exprimés* : 41
- *Majorité absolue* : 21

A obtenu :

- Monsieur Daniel VIALA: 41 Voix

Monsieur **Daniel VIALA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **4ème Délégué titulaire**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bernard BARON et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 10
- *Suffrage exprimés* : 40
- *Majorité absolue* : 21

A obtenu :

- Monsieur Bernard BARON: 40 Voix

Monsieur **Bernard BARON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

La désignation des délégués titulaires étant achevée, Monsieur le Président demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour les quatre délégués suppléants.

- **1er Délégué suppléant**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Laurent DUPONT et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 10
- *Suffrage exprimés* : 40
- *Majorité absolue* : 21

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent DUPONT: 40 Voix

Monsieur **Laurent DUPONT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **2ème Délégué suppléant**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame REVERTE Françoise laquelle précise ne pas souhaiter siéger au sein du Syndicat centre Hérault.

Monsieur le Président demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur Gilbert GARROFE se déclare candidat.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 12
- *Suffrage exprimés* : 38
- *Majorité absolue* : 20

A obtenu :

- Monsieur Gilbert GARROFE: 38 Voix

Monsieur **Gilbert GARROFE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **3ème Délégué suppléant**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Georges GASC et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 6
- *Suffrage exprimés* : 44
- *Majorité absolue* : 23

A obtenu :

- Monsieur Georges GASC : 44 Voix

Monsieur **Georges GASC** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **4ème Délégué suppléant**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur René SEGURA et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 50
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 9
- *Suffrage exprimés* : 41
- *Majorité absolue* : 21

Ont obtenu :

- Monsieur René SEGURA: 41 Voix

Monsieur **René SEGURA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX

COMMUNAUTE de COMMUNES du CLERMONTAIS
HÉRAULT

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140516-2014-05-07-02-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014